



MAISON aurouze

➤ DEPUIS 1872 ➤

VOLANTS & RAMPANTS INSTANTANÉ CHOC NG AUROUZE

COMPOSITION

Générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE).

Imiprothrine (CAS n°72963-72-5) : 0,1% m/m

Cyphénothrine (CAS n°39515-40-7) : 0,3% m/m

Tétraméthrine (CAS n°7696-12-0) : 0,009% m/m

ACTION

Aérosol insecticide utilisable contre les insectes volants et rampants : blattes, fourmis, puces, punaises, mouches, moustiques, guêpes, mites alimentaires...

Utilisable dans les habitations, les caves et combles, les véhicules, bateaux et conteneurs, les locaux industriels et commerciaux, les cuisines collectives, chez les artisans de bouche (charcuteries, traiteurs, boucheries), les restaurants.

MODE ET DOSE D'EMPLOI

Dose nécessaire : 100 mL d'aérosol pour 100 m³.

Placer l'aérosol à terre au centre de la pièce sur un morceau de carton pour protéger le sol. Appuyer sur le diffuseur et quitter immédiatement les lieux. Une fois enclenché, cet aérosol «one-shot» se vide entièrement.

Laisser agir pendant 4 heures puis créer un courant d'air afin de renouveler entièrement l'air ambiant avant de réoccuper les lieux (à titre indicatif, aérer 30 minutes à 2 heures en fonction du niveau de ventilation). Les traitements de volume ont peu d'action persistante, renouveler le traitement en cas de nouvelle infestation.

Pour un traitement optimal contre les punaises de lit, coupler le traitement avec une pulvérisation de surfaces. Avant traitement, faire sortir les personnes et les animaux (y compris aquariums et terrariums) du local à traiter. Retirer également de la pièce les denrées alimentaires, aliments pour animaux, plantes et tout ustensile ou objet pouvant entrer en contact avec les aliments. Protéger les surfaces sensibles et les surfaces en contact avec les aliments.

MAISON AUROUZE
8 rue des Halles, 75001 Paris
01 40 41 16 20
magasin.aurouze@aurouze.fr
www.maison-aurouze.fr



100 ml



400 ml



RÉFÉRENCES ET CONDITIONNEMENTS

Réf. I8704A : Aérosol de 100 mL

Réf. I8705A : Aérosol de 400 mL

STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Éliminer les aérosols vides et ceux contenant encore du produit comme des déchets dangereux et conformément à la réglementation locale (ex. grand public : en déchetterie; professionnels : via un centre de collecte de déchets dangereux). Ne pas réutiliser l'emballage.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

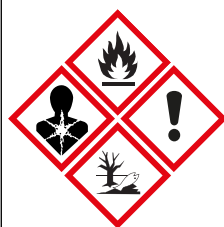
TP18 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension.

Ne pas surdoser, risque d'inflammation. Lors de la mise en route du traitement et avant la ventilation complète du local, il est recommandé de porter un masque respiratoire à cartouche de type A (pour vapeurs organiques). Il est recommandé de porter des gants et se laver les mains après manipulation. Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux recommandés. Ne pas pulvériser sur les personnes, les animaux, les aliments, les matelas. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éloignez les chats des surfaces traitées. Ce produit biocide contient une substance pyréthrinoïde qui peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats. Si les animaux sont exposés, consulter un vétérinaire..



DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.